

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

du 16/4/71

D E C R E T N° 71/104 /PR-CAR
portant nomination des membres de la Cour
Révolutionnaire de JusticeLE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETATVu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
Vu l'Ordonnance n°2/69 du 7 Février 1969 portant création
de la Cour Révolutionnaire de Justice ;
Sur la proposition du Bureau Politique du Comité Central
du Parti Congolais du TravailD E C R E T EArticle 1er. - Sont nommés membres titulaires de la Cour Révolution-
naire de Justice en qualité de :Président : N'GOUONIMBA Simon PierreVice-Président MOUKOUKEF ChristopheJuges : MORLENDE Gaston

ALIOUONOU Emmanuel

MOUELE

MROSSA Jean

EBON Philippe

NGOMA-NGANGA

NIAMANKESSI Vincent

Article 2. - Sont nommés membres suppléants de la Cour Révolution-
naire de Justice en qualité de Juges :

SAMBA Eugène

MATALI Thomas

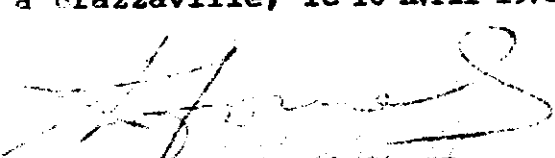
PION Bernard

EBA Sylvain

BOUINOU-MACKOSSO Eugène

Article 3. - Sont nommés Greffiers près la Cour Révolutionnaire de
Justice : Maîtres : OMBANDZA Mathieu et OBVOURA RigobertArticle 4. - Le présent décret qui modifie toutes dispositions
antérieures contraires, sera publié selon la procédure d'urgence
enregistré et communiqué partout où besoin sera./-Par le Président de la Républi-
que, Chef de l'Etat, Président
du Conseil,
Le Garde des Sceaux Ministre
de la Justice
A. MOUDYLENO-MASSENGO

Fait à Brazzaville, le 16 Avril 1971


COMMANDANT Marien N'GOUARI.-